



## 1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Le village de Biez s'insère dans une enveloppe paysagère particulièrement remarquable et bien préservée. Elle se compose de terre de culture dans le fond de la vallée du Train, de prairies et de vergers cernés de haies vives. Un noyau d'habitat se regroupe en tas autour de l'église au sommet de la colline.

En 2008, une opération immobilière de grande envergure a été initiée et a suscité de nombreuses critiques de l'ensemble du village : 15 maisons unifamiliales, une résidence-services de luxe composée de deux immeubles de vingt-cinq appartements et un ensemble de trois blocs de 16 appartements.

A la place de ce projet, la commune a lancé un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur l'ensemble de la zone concernée par l'opération immobilière. Les habitants de Biez proposent l'aménagement d'un parc cinéraire pour la partie nord-ouest de cette zone. Ce projet répond à un souci environnemental, maintenir les caractéristiques paysagères du site sans les figer et épauler la « sous-aire de grand intérêt écologique » contigüe ; ainsi qu'à une demande sociale croissante, celle de pouvoir disperser les cendres d'un proche sur un site prévu à cet effet (le crématorium de Court-Saint-Etienne est opérationnel mais ne possède qu'une petite pelouse de dispersion). Les pompes funèbres « les gréziennes » confirment que cette demande existe sur le territoire communal. La localisation de cet espace de dispersion à Biez paraît cohérente : site calme et serein en contrehaut du cimetière, qui n'a jamais été habité. L'aménagement du parc permettrait l'apparition d'un lieu privilégié de méditation, ainsi que la valorisation du biotope local (prairie humide, reliquat de verger et source).

Pour ce faire, il sera nécessaire de contacter l'auteur de projet chargé de l'élaboration du PCA, et procéder à un changement de statut de la butte : la zone constructible à ouverture paysagère actuelle devrait devenir une zone de service public et équipement communautaire. Par rapport à un lotissement, le projet apporterait donc de la valeur ajoutée en ce qui concerne l'ouverture paysagère.

Pour ne pas léser le propriétaire des terrains et qu'il retrouve son prix d'achat, le CWATUPE laisse la possibilité de lui consacrer une plus-value, obtenue par le passage de terres agricoles en zone constructible (entre N25 et N268 par exemple).

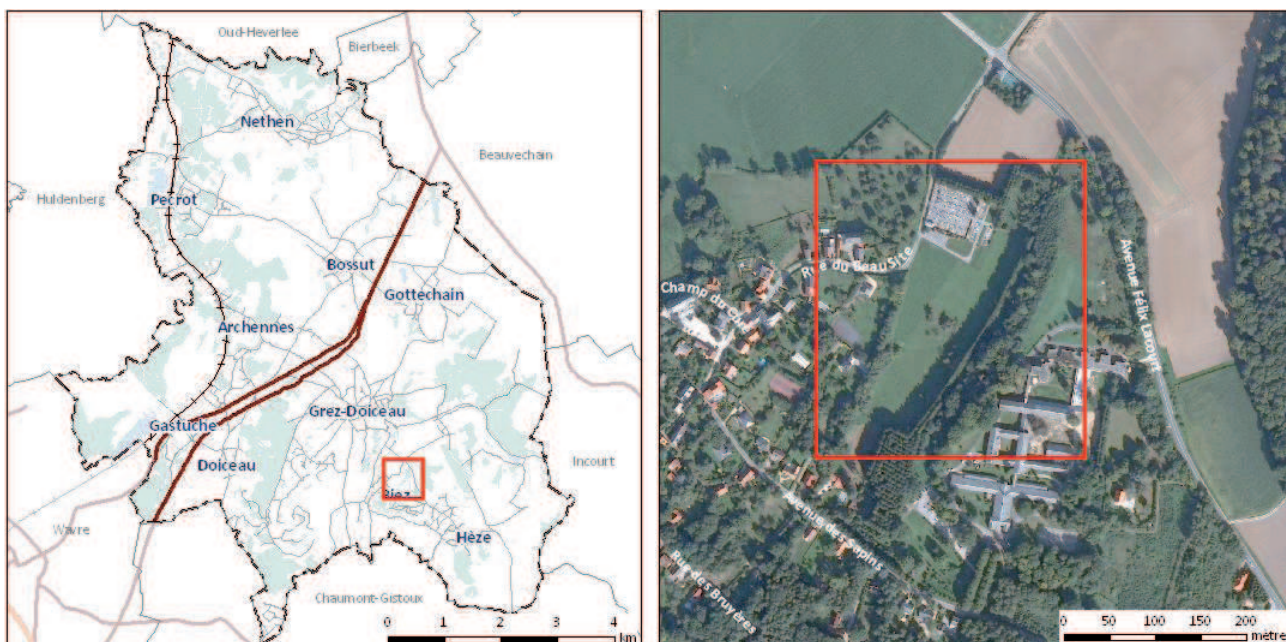
Concrètement, l'acquisition des terrains ne serait pas entièrement à charge du PCDR, mais l'aménagement pourrait l'être : on peut imaginer un parcours qui mette en valeur la source, ainsi que la construction d'un caillebotis sur la zone fort humide et la plantation d'un verger d'espèces rustiques sur les zones surélevées. Un exemple à suivre est celui de l'Angleterre, qui compte déjà près de 200 cimetières écologiques, dans lesquels on constate un décuplement de la population d'oiseaux et un enrichissement de la biodiversité.

Pour quelques exemples en Angleterre : <http://www.crosswayswoodlandburials.co.uk/>

<http://www.woodlandburialparks.co.uk/>

<http://www.naturaldeath.org.uk/>

**2. LOCALISATION DE L'ACTION :**



**3. ORIGINE DE LA DEMANDE :**

- Consultation villageoise (Les Amis de la Butte de Biez)
- Groupe de travail (GT Environnement)
- CLDR

**4. CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA CONCRETISATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL**

L'action contribue à mettre en oeuvre les défis et les objectifs suivants :

*AXE N°2 : En 2021, Grez-Doiceau connaîtra une plus grande solidarité entre les habitants et les différents villages*

- 2.1 Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité
- 2.3 Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité Grézienne

*AXE N°5 : Mettre en valeur le patrimoine Grézien pour développer une ruralité plus propre et plus respectueuse en 2021*

- 5.2 Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune
- 5.3 Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents types de pressions

**5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :**

Cette fiche est à mettre en lien avec :

CT-05 : Mettre ne place une formation de guides ruraux en vue de créer un réseau

**6. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :**

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
------------	------------	------------

(2012-2014)

(2015-2018)

(2018-2022)

**7. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE) POUVANT ETRE IDENTIFIES A CE STADE :**

APD (intérêt du biotope)

PCDN

Eco-conseillère

Bureau d'étude chargé du PCA qui inclut la zone

Les Amis de la Butte de Biez

Riverains

CLDR

**8. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L**

Environnement	Valorisation du biotope particulier de la zone (prairies humides) Plantation d'un verger rustique
Social	Réponse aux attentes sociales croissantes pour la dispersion des cendres d'un proche dans un lieu prévu à cet effet
Économique	
Culturel	Aménagement d'un espace de calme et de méditation